



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADEMIQUE
DU JEUDI 18 OCTOBRE 2018**

Programme annuel de prévention 2018-2019

**Programme de prévention des risques professionnels et
d'amélioration des conditions de travail dans les services et
établissements de l'académie de Lille**

Sommaire

Axe 1 : Renforcer le pilotage et l'organisation de la santé et sécurité au travail.....	5
1. Piloter la politique de santé et sécurité au travail au plus haut niveau de décision.....	5
2. Développer la formation de l'encadrement et des acteurs opérationnels de la prévention	7
Axe 2 : Promouvoir l'analyse des situations de travail et s'appuyer sur cette analyse pour concevoir les plans de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail	11
1. L'évaluation des risques professionnels constitue une priorité ministérielle réaffirmée	11
2. L'analyse des situations de travail doit aider à formaliser les plans de prévention.....	12
Axe 3 : Renforcer et optimiser le fonctionnement des services de médecine de prévention	15
1. Développer la formation continue pour une professionnalisation accrue des médecins de prévention.....	15
2. Poursuivre le renforcement d'une dynamique d'articulation et de coordination entre les services	15
3. Décloisonner la prise en charge des situations d'agents bénéficiant d'une RQTH	16
4. Conduire une réflexion prospective en termes de besoins du service de médecine de prévention	16
5. S'appuyer sur les DUERP pour établir un état des lieux des CMR	17
6. Développer le travail en réseau de la médecine de prévention	17

Axe 4 : Améliorer le fonctionnement des CHSCT et renforcer les échanges entre les différents niveaux d'instances (départemental, académique et ministériel)	18
1. Assurer la mise à disposition d'informations auprès des CHSCT	18
2. Assurer la mise à disposition de registres dématérialisés auprès des structures, des services et des représentants des personnels en CHSCT	18
Axe 5 : Prévenir les risques psycho-sociaux	20
1. Sensibiliser à la prévention des risques psychosociaux	20
2. Former et professionnaliser les personnels d'encadrement	20
3. Formaliser les procédures et développer les outils	21
4. Intégrer le plan handicap dans la politique académique de prévention des RPS	21
Annexe : Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique modifié	22

Le présent document a pour but d'établir un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail établi à partir de l'analyse des risques professionnels et du rapport annuel. Il fixe la liste détaillée des réalisations ou actions à entreprendre au cours de l'année 2018-2019. Il précise, pour chaque réalisation ou action, ses conditions d'exécution et indicateurs d'évaluation.

Pilotage : Jérôme COLSON, secrétaire général adjoint - directeur des ressources humaines
Sébastien VAUTHEROT, secrétaire général adjoint

Coordination : Stéphane DAUCHY, conseiller de prévention académique (CPA)

Avec la participation, dans le cadre du COPIL santé, sécurité et qualité de vie au travail :

François DEPLANQUES, Inspecteur en Santé et Sécurité au Travail (ISST)

Brigitte WEENS, Médecin Conseiller Technique du Recteur

Daniel LEFEBVRE, Conseiller de prévention départemental du Nord

Perle BLANCHET, Psychologue du travail

Aurès MEZIDI, Psychologue du travail

Michèle DETEVE, IEN circonscription de Bruay-la-Buissière - Pas de Calais

Anne DUFOUR, Directrice d'école - directrice vie scolaire - Nord

Axe 1 : Renforcer le pilotage et l'organisation de la santé et sécurité au travail

Contexte réglementaire : Orientations stratégiques ministérielles 2018-2019.

1. Piloter la politique de santé et sécurité au travail au plus haut niveau de décision

1.1 Comité de pilotage en santé, sécurité et qualité de vie au travail

Objectif : disposer d'un comité de pilotage académique piloté par le recteur dont les échanges porteront principalement sur les priorités des programmes annuels de prévention (académique, départementaux et de service) et les travaux engagés avec les CHSCT.

Objectif annuel : 3 réunions du COPIL par an. Inviter les corps d'inspection au sein du COPIL.

Services concernés :

Direction des Ressources Humaines ;
DASEN du Nord et du Pas de Calais ou leurs représentants ;
Service de prévention académique ;
Service de médecine de prévention, psychologues du travail ;
Représentants de chefs d'établissement, IEN 1^{er} degré, directeur d'école.

Indicateurs :

Nombre de réunions du COPIL.

1.2 - Communication auprès des personnels d'encadrement de proximité sur la politique académique

Objectif : Informer tous les ans l'ensemble de l'encadrement de proximité sur la politique académique en santé, sécurité et qualité de vie au travail.

Objectif annuel : Renforcer la communication sur les questions de santé, sécurité et qualité de vie au travail en direction des acteurs de terrain (cf. ODJ des réunions de bassin).

Services concernés :

Recteur ; Secrétariat général ; Direction des ressources humaines. Conseillère Technique de Service Social et correspondant handicap

Indicateurs :

Nombre de réunions (bassins, corps d'inspection, ...) avec présentation de la politique académique en SSTQVT et de ses résultats.

1.3 - Rapprochement de l'académie et des collectivités territoriales concernant le réseau des assistants de prévention

Objectif : Partager des informations en santé et sécurité au travail avec les collectivités territoriales.

Objectif annuel : Transmettre aux Présidents des collectivités territoriales le Programme Annuel de prévention académique.

Services concernés : Service de prévention.

Indicateurs :

Envoi du PAP académique auprès du Conseil Régional ;

Envoi du PAP académique auprès du Conseil Départemental du Nord ;

Envoi du PAP académique auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

1.4 - Renforcer le réseau des conseillers de prévention

Contexte réglementaire : Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique (article 4).

Objectif : Renforcer l'efficacité des actions menées par les conseillers de prévention en mutualisant les informations et outils et en facilitant le transfert d'informations à travers des concertations régulières.

Objectif annuel : Augmenter le nombre de concertations.

Services concernés :

Service de prévention académique ;

Service de prévention du Nord ;

Service de prévention du Pas-de-Calais.

Indicateurs :

Nombre de réunions de concertation des conseillers de prévention.

1.5 - Renforcer le réseau des assistants de prévention du second degré

Contexte réglementaire : Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique (article 4).

Objectif : Disposer d'un réseau d'assistants de prévention du second degré disposant pour chacun d'une désignation écrite, d'une lettre de cadrage et d'une fiche de poste incluant la mission d'assistant de prévention.

Objectif annuel : Disposer d'au moins un assistant de prévention par EPLE.

Services concernés : Service de prévention académique et DSDEN.

Indicateurs :

Nombre d'assistants de prévention du second degré ;
Nombre d'assistants de prévention du second degré/nombre de structures ;
Nombre de désignations écrites/nombre d'assistants de prévention du second degré ;
Nombre de lettres de cadrage/nombre d'assistants de prévention du second degré.

1.6 - Coordonner le réseau des assistants de prévention par les conseillers de prévention

Contexte réglementaire : Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique (article 4).

Objectif pluriannuel : Disposer d'un réseau d'assistants de prévention en lien régulier avec les conseillers de prévention, acteurs de l'action académique.

Objectifs annuels :

- Mettre en place une réunion rassemblant l'ensemble des assistants de prévention d'EPLÉ, personnels d'État ;
- Communiquer régulièrement par courriel avec le réseau des assistants de prévention du second degré afin de coordonner l'action académique.

Services concernés : Service de prévention académique, DAFOP/DFP et DSDEN.

Indicateurs :

Nombre de participants dans la plénière : présents-absents-excuses/convoqués ;
Nombre de courriels envoyés par les conseillers de prévention aux assistants de prévention.

2. Développer la formation de l'encadrement et des acteurs opérationnels de la prévention

Contexte réglementaire : Décret n°82-453 du 28 mai 1982 (articles 6 à 9).

2.1 - Formations en santé et sécurité au travail à destination des personnels nouvellement nommés

Objectif pluriannuel : Proposer une formation en santé et sécurité au travail à tous les nouveaux agents.

Objectifs annuels :

- Proposer une formation initiale à tous les néo-chefs d'établissement ;
- Proposer une formation initiale à tous les néo-adjoint-gestionnaires ;

Services concernés : Service de prévention académique et DAFOP/DFP.

Indicateurs :

Nombre de formations initiales réalisées pour chaque catégorie ;
Nombre de stagiaires présents-absents-excuses/convoqués.

2.2 - Formations en santé et sécurité au travail à destination des conseillers de prévention

Objectifs pluriannuels :

7 jours de formation initiale, 2 jours l'année suivante puis 1 formation par an les années suivantes.

Objectif annuel : Tenue d'une formation continue.

Services concernés : Service de prévention académique, DSDEN et DAFOP/DFP.

Indicateurs :

- Nombre de formations réalisées ;
- Nombre de stagiaires présents-absents-excuses/convoqués.

2.3 - Formations en santé et sécurité au travail à destination des assistants de prévention

Objectifs pluriannuels :

5 jours de formation initiale, 2 jours l'année suivante puis 1 formation par an les années suivantes.

Objectifs annuels :

- Formation initiale pour tous les nouveaux assistants de prévention ;
- Formation continue pour tous les anciens assistants de prévention.

Services concernés : Service de prévention académique et DAFOP/DFP.

Indicateurs :

- Nombre de formations initiales réalisées ;
- Nombre de formations continues réalisées ;
- Nombre de stagiaires présents-absents-excuses/convoqués ;
- Nombre de journées de formations suivies depuis la nomination ;
- Pourcentage d'assistants de prévention ayant suivi au moins une formation initiale ;
- Pourcentage d'assistants de prévention ayant suivi au moins une formation continue.

2.4 - Formations en santé et sécurité au travail à destination des représentants des personnels en CHSCT

Objectifs pluriannuels :

Formation initiale et continue de 3 jours sur les 4 ans du mandat des représentants des personnels.

Objectif annuel :

Proposer une formation initiale et continue aux représentants des personnels.

Services concernés : Service de prévention académique et DAFOP/DFP.

Indicateurs :

- Nombre de formations réalisées ;
- Nombre de stagiaires présents-absents-excuses/convoqués ;
- Nombre de journées de formations suivies depuis le début du mandat.

2.5 - Formations en santé et sécurité au travail à destination des agents de laboratoire

Objectifs pluriannuels :

Proposer une formation initiale à l'ensemble des agents de laboratoire.

Objectif annuel : Proposer une formation initiale à tous les agents de laboratoire nouvellement nommés.

Services concernés : Service de prévention académique et DAFOP/DFP.

Indicateurs :

- Nombre de formations initiales réalisées ;
- Nombre de stagiaires présents-absents-excuses/convoqués ;
- Pourcentage d'agents de laboratoire formés ;
- Pourcentage d'EPL disposant d'au moins un agent de laboratoire formé.

2.6 - Formations relatives à l'utilisation du Document Unique académique à destination des personnels volontaires

Objectif pluriannuel :

Proposer annuellement une formation à destination des EPLE sous forme de public volontaire.

Objectif annuel : Tenue des formations.

Services concernés : Service de prévention académique et DAFOP/DFP.

Indicateurs :

- Nombre de formations réalisées ;
- Nombre de stagiaires présents-absents-excuses/convoqués ;
- Fonction du personnel formé.

2.7 - Formation initiale en santé et sécurité au travail - public volontaire

Objectif annuel : Proposer une formation initiale en santé et sécurité au travail aux personnels volontaires

Services concernés : Service de prévention académique et DAFOP/DFP.

Indicateurs :

Direction des ressources humaines de l'académie de Lille

- Nombre de formations réalisées ;
- Nombre de stagiaires présents-absents-excuses/convoqués ;
- Fonction du personnel désigné.

2.8 renforcer la formation des Assistantes sociales des personnels sur les problématiques de santé au travail

Objectif: formation continue sur les RPS, le handicap, le harcèlement au travail et l'égalité homme/femme

Services Concernés : CTRSS/CTDSS/ Dafop

Axe 2 : Promouvoir l'analyse des situations de travail et s'appuyer sur cette analyse pour concevoir les plans de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail

1. L'évaluation des risques professionnels constitue une priorité ministérielle réaffirmée.

1.1 - Tableau de bord - Document Unique second degré

Contexte réglementaire : Code du travail - Articles R4121-1 à 4 ; Décret n°2001-1016 du 05/11/2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'État).

Objectifs pluriannuels : Adaptation de l'outil aux besoins remontés par le terrain, par les gestionnaires de projet et par les représentants des personnels en CHSCT ; Document Unique actualisé tous les ans et présent en GED pour chaque EPLE.

Objectif annuel : Disposer pour chaque EPLE d'une GED en santé et sécurité au travail pouvant être complétée par les structures et les services.

Services concernés : DSI ; DSDEN du Nord ; DSDEN du Pas-de-Calais ; Toute structure du 2nd degré

Indicateurs :

- Nombre de Documents Uniques présents en GED complétés par les services ;
- Nombre de Documents Uniques présents en GED insérés via l'appliquatif ;
- Nombre de Documents Uniques présents en GED complétés par les EPLE.

1.2 - Statistiques Tableau de bord - Document Unique

Contexte réglementaire : Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique - Article 51.

Objectif pluriannuel : Mettre à disposition des structures, des services et des CHSCT des données et des statistiques issues de l'applicatif Tableau de bord-Document Unique, selon des droits définis en fonction des profils.

Objectifs annuels :

- Mettre à disposition l'ensemble des Documents Uniques de l'ensemble des structures ;
- Mettre à disposition des statistiques basées sur le contenu des DU.

Services concernés : DSI ; DSDEN du Nord ; DSDEN du Pas-de-Calais.

Indicateurs :

- Documents Uniques des structures du second degré accessibles ;
- Documents Uniques des structures du premier degré accessibles ;
- Documents Uniques des structures administratives accessibles ;
- Mise à disposition des statistiques portant sur les Documents Uniques insérés en GED hors applicatif.
- Mise à disposition des statistiques portant sur les Documents Uniques insérés en GED via l'applicatif.

2 L'analyse des situations de travail doit aider à formaliser les plans de prévention

2.1 - Utilisation des statistiques Tableau de bord - Document Unique

Contexte réglementaire : Code du travail - Articles R4121-1 à 4 ; Décret n°2001-1016 du 05/11/2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'État).

Objectif pluriannuel : Utiliser les données issues de l'ensemble des Documents Uniques complétés via l'applicatif afin de rédiger les différents programmes annuels de prévention.

Objectif annuel : Disposer de statistiques par risque et suivant différents découpages (académique, par département et par structure).

Services concernés : DSI ; DSDEN.

Indicateurs : Statistiques issues des Documents Uniques relatifs aux :

- risques liés à la charge physique de travail ;
- risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets ;

- risque incendie ;
- risques psychosociaux.

2.2 - S'appuyer sur les travaux des CHSCT académique et spéciaux (visites, enquêtes, groupes de travail, avis), qui concourt à l'analyse des situations de travail, dans le cadre de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation du plan académique de prévention

Contexte réglementaire : Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique - articles 52, 53 et 77.

Objectif pluriannuel : prendre en compte les travaux des CHSCT académique et spéciaux dans le cadre des travaux d'élaboration du rapport et programme annuel de prévention.

Services concernés : DRH - - ISST

- Indicateurs :- Nombre de visites des CHSCT spéciaux ;
- Nombre et nature des enquêtes des CHSCT spéciaux ;
 - Nombre et nature des synthèses des groupes de travail des CHSCT.

2.3 - Établir un état des lieux exhaustif des Dossiers Techniques Amiantes

Contexte réglementaire : Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique - article 2 ; Circulaire du 28 juillet 2015 relative aux dispositions applicables en matière de prévention du risque d'exposition à l'amianté dans la fonction publique.

Objectif pluriannuel : Disposer d'un état des lieux exhaustif permettant un suivi du risque amianté pour l'ensemble des structures.

Objectifs annuels :

Se procurer le Dossier Technique Amianté de chaque EPLE.

Services concernés : Service de prévention académique ; DSDEN du Nord ; DSDEN du Pas-de-Calais.

Indicateurs :

- Nombre et pourcentage de Dossiers Technique Amianté pour les EPLE ;
- Nombre et pourcentage de chefs d'établissement sollicités.

2.4 - Établir un état des lieux exhaustif des avis de commission de sécurité incendie

Contexte réglementaire : Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique - Article 2.

Objectif pluriannuel : Disposer d'un état des lieux exhaustif permettant un suivi du risque incendie pour l'ensemble des EPLE.

Objectifs annuels :

- Se procurer le dernier avis de commission de sécurité incendie pour chaque EPLE.

Services concernés : Service de prévention académique ;

Indicateurs :

- Nombre et pourcentage d'avis pour les EPLE ;
- Nombre et pourcentage d'avis favorable/défavorable/sans avis à partir des avis dont la date de réalisation est conforme ;
- Nombre et pourcentage de chefs d'établissement sollicités.

2.5 - Mettre en place une GED académique en santé et sécurité au travail pour l'ensemble des structures.

Contexte réglementaire : Code du travail - Articles R4121-1 à 4 ;
Décret n°2001-1016 du 05/11/2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'État).

Objectifs pluriannuels :

- Adaptation de l'outil aux besoins remontés par le terrain, par les gestionnaires de projet ;
- 100% de Document Unique présents en GED ;
- 100% d'avis de commission de sécurité présent en GED ;
- 100% de Dossier Technique Amiante présent en GED.

Objectif annuel : Disposer pour chaque EPLE d'une GED en santé et sécurité au travail pouvant être complétée par les structures et les services.

Services concernés : DSI ; Service de prévention académique ; DSDEN.

Indicateurs :

- Nombre d'avis de commission de sécurité présents en GED complétés par les services ;
Nombre d'avis de commission de sécurité présents en GED complétés par les structures;
- Nombre de Dossiers Techniques Amiantes présents en GED complétés par les services ;
- Nombre de Dossiers Techniques Amiantes présents en GED complétés par les structures.

Axe 3 : Renforcer et optimiser le fonctionnement des services de médecine de prévention

1. Développer la formation continue pour une professionnalisation accrue des médecins de prévention

Objectifs pluriannuels :

- assurer et adapter la formation continue des médecins de prévention et de l'infirmière de prévention aux besoins de l'exercice ;
- souligner cette nécessité en DGRH.

Objectif annuel : prévoir pour les médecins et l'infirmière de prévention la possibilité de choisir chacun, dans un catalogue spécifique et adapté à l'exercice, une session annuelle.

Services concernés : DRH - DFP - DAB - SMA.

Indicateurs :

- Expression des besoins : nombre de demandes et thèmes retenus ;
- Nombre de sessions offertes à la formation ;
- Nombre de sessions suivies.

2. Poursuivre le renforcement d'une dynamique d'articulation et de coordination entre services de gestion

Objectif pluriannuel : rendre les opérations du calendrier de gestion des personnels plus fluide.

Objectifs annuels :

- Etablir des calendriers de gestion au plus tard à la mi-octobre ;
- Maintenir les dates définies à cette période ;
- Harmoniser les pratiques entre DSDEN ;
- Etablir des procédures autant que de besoin.

Services concernés : DPE - DEPA - DPP - DPEP (59) - Division des personnels (62) - DRH - SMA. SSFE de chacune des DSDEN

Indicateurs :

- Date de communication des calendriers 1^{er} et 2nd degré ;
- Nombre de procédures établies ;
- Respect du calendrier ;
- Nombre de circulaires communes.

3. Faciliter l'accompagnement et la prise en charge des situations d'agents bénéficiant d'une RQTH

Objectif pluriannuel : mettre en œuvre une coordination renforcée pour faciliter l'accompagnement des agents en situation de handicap.

Objectifs annuels :

- Identifier et faire connaître
 - les référents handicaps de l'académie,
 - leurs missions ;
- Respecter la spécificité de chaque service ;
- Informer régulièrement les référents handicap et l'ensemble des services concernés sur les droits des personnes en situation de handicap.
- améliorer les délais de prise en charge des demandes d'aménagements de postes de travail et leur traçabilité (fiche de demande mise en ligne)

Services concernés : DPP - DAB - DRH - correspondant handicap - service social en faveur des personnels - services gestionnaires APSH - DPE - DEPA - DFP - SMA.

Indicateur : gain de temps dans la prise en charge (raccourcir le temps d'obtention de l'adaptation au poste de travail).

4. Conduire une réflexion prospective en termes de besoins du service de médecine de prévention

Objectif pluriannuel : Permettre à chaque médecin de prévention de suivre au maximum 8000 agents en collaboration avec des infirmiers santé au travail et une infirmière de prévention.

Objectifs annuels :

- Développer une politique de recrutement pour pallier au départ des médecins et au recrutement d'un infirmier santé au travail ;
- Accueil interne en médecine de travail, présentation universitaire, annonces, plaidoyer auprès du doyen de la faculté de médecine et du DG de l'ARS.

Services concernés : DRH - SMA.

Indicateur : accroissement du nombre de médecins ou d'infirmiers.

5. S'appuyer sur les DUERP pour établir un état des lieux des CMR

Objectif pluriannuel : assurer la surveillance des agents exposés aux CMR.

Objectif annuel : porter une attention particulière aux risques professionnels les plus importants lors des travaux pratiques et dans les ateliers.

Services concernés : DSI - chefs d'établissement - - ISST - médecine de prévention – infirmiers de prévention santé au travail - PASEPA.

Indicateurs :

- Taux de personnels exposés ;
- Mise à disposition des différents documents techniques (notices d'utilisation, fiches techniques, fiches de données sécurité...)
- Nombre de personnes vues en consultation pour exposition CMR
- Nombre de participation visites des locaux avec ISST

6. Développer le travail en réseau du service de médecine de prévention

Objectifs pluriannuels : les partenaires extra institutionnels en lien avec l'activité sont tous connus des médecins de prévention et de l'infirmière de prévention et inversement les partenaires connaissent les médecins de prévention et l'infirmière de prévention.

Objectif annuel : rencontre spécifique au minimum d'un partenaire par an.

Services concernés : SMA - médecine de prévention - _correspondant handicap - DRH- les divers partenaires extra institutionnels - ISST. SSFE des DSDEN

Indicateurs : partenaires extra institutionnels rencontrés.

Axe 4 : Améliorer le fonctionnement des CHSCT et renforcer les échanges entre les différents niveaux d'instances (départemental, académique et ministériel)

1. Assurer la mise à disposition des informations auprès des CHSCT

Contexte réglementaire : Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique (articles 51 et 61).

Objectif pluriannuel : Mettre à disposition des représentants des personnels l'ensemble des informations utiles à l'exercice de leur fonction.

Objectif annuel : Mettre à disposition des représentants des personnels en CHSCT les données du rapport annuel.

Services concernés : DRH ; service de prévention académique ; ISST ; service de médecine de prévention ; DSDEN.

Indicateurs : Mise à disposition du rapport annuel.

2. Assurer la mise à disposition de registres dématérialisés auprès des structures, des services et des représentants des personnels en CHSCT

Contexte réglementaire : Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique - Articles 51 et 61.

Objectif pluriannuel : Mettre à disposition des structures, des services et des représentants des personnels en CHSCT le registre de santé et sécurité au travail ainsi que le registre spécial de danger grave et imminent.

Objectifs annuels : Mettre à disposition des structures, des services et des représentants des personnels en CHSCT le registre de santé et sécurité au travail.

Services concernés : Secrétariat général ; Direction des ressources Humaines ; DSI ; DSDEN.

Indicateurs :

- Mise à disposition du registre de santé et sécurité au travail auprès des structures ;
- Mise à disposition du registre de santé et sécurité au travail auprès des services ;
- Mise à disposition du registre de santé et sécurité au travail auprès des représentants des personnels en CHSCT.

Axe 5 : Prévenir les risques psycho-sociaux

Contexte réglementaire : accord cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des RPS ; circulaire DGRH C1-3 n° 2016-0064 du 18 juillet 2016 ; circulaire N°5705/SG du 20 mars 2014 relative à la mise en œuvre du plan national d'action pour la prévention des risques psychosociaux dans les trois fonctions publiques.

1. Sensibiliser à la prévention des risques psychosociaux

Objectif pluriannuel : Développer l'ensemble des actions inscrites au plan académique de prévention des risques psychosociaux.

Objectif annuel :

- Communiquer et améliorer la lisibilité des actions mises en place ;
- Elargir la sensibilisation aux personnels enseignants.

Services concernés : Direction des Ressources Humaines ; DSDEN.

Indicateurs :

- Quatre indicateurs RPS ;
- Taux de fréquentation du Thémasite CAAP.

2. Former et professionnaliser les personnels d'encadrement

Objectif pluriannuel : Conduire une rénovation fondamentale des pratiques managériales en encourageant l'explicitation et l'utilisation d'outils performants.

Objectif annuel :

Renforcer l'offre de formation (public volontaire ou désigné) dans le cadre du PAF 2018-2019.

Services concernés : Direction des Ressources Humaines ; DAFOP.

Indicateurs :

- Nombre de journées-stagiaires consacrées à cette thématique.

3. Formaliser les procédures et développer les outils

Objectifs annuels :

- Réactualisation et prise en main du Thémasite CAAP ;
- Amélioration du taux de retour du DUERP.

Services concernés : Direction des Ressources Humaines ; service de médecine de prévention.

Indicateurs :

- Taux académique DUERP ;
- Taux de fréquentation du Thémasite CAAP.

4. Intégrer le plan handicap dans la politique académique de prévention des RPS

Objectif pluriannuel : favoriser le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Services Concernés : CTRSS , Correspondant handicap

Indicateurs : actions de formation et de sensibilisation handicap